



Cœur de Beauce
communauté de communes

Cœur de Beauce

Communauté de Communes

INFO : le premier conseil communautaire pour les élections aura lieu le 9/01/17 à 20H30 - Espace Thierry la Fronde (ancien foyer culturel) Avenue Justin Clichy 28310 Janville. La séance est publique.

CARTE D'IDENTITÉ

Dénomination : Communauté de Communes Cœur de Beauce

Date de création : 1^{er} janvier 2017

Nombre de communes : 51

Nombre d'habitants : 25 080

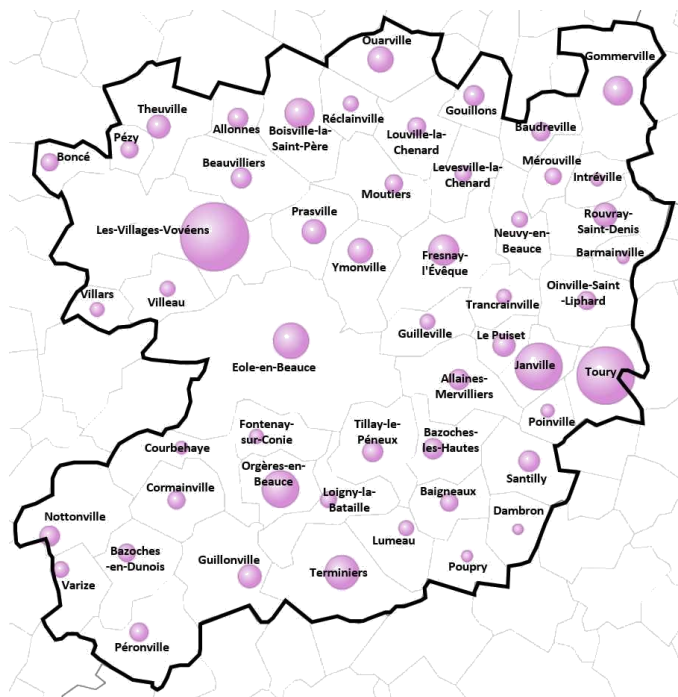
En application de la **loi Notre** et du schéma départemental de coopération intercommunale de Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, les Communautés de Communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne fusionnent pour former une seule entité : la Communauté de Communes Cœur de Beauce.

Ce processus de fusion mobilise les élus des trois collectivités depuis plusieurs mois.

Nous nous sommes réunis en **ateliers thématiques** pour réfléchir et étudier les compétences de la nouvelle entité, le transfert du personnel, la fiscalité, les finances et définir notre **projet de territoire**.

Unaniment, les élus, nous ambitionnons de constituer un nouveau territoire de projets en menant une politique d'aménagement, de développement économique et de services aux habitants et aux communes membres.

La Communauté de Communes « **Cœur de Beauce** » sera la traduction d'une **ruralité attractive et innovante**.



Territoire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce



LES COMPÉTENCES

Les compétences sont les domaines d'activités sur lesquels le conseil communautaire est amené à se prononcer et est mandaté pour agir en lieu et place des communes.

Les compétences de la Communauté de Communes Cœur de Beauce sont réparties en 3 blocs :

OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace (documents d'urbanisme dont le schéma de cohérence territoriale)
- Développement économique et touristique
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

OPTIONNELLES

- Protection et mise en valeur de l'environnement (assainissement non collectif et production d'eau potable)
- Politique du logement et du cadre de vie
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'équipements préélémentaires et élémentaires
- Action sociale d'intérêt communautaire

FACULTATIVES

- Transport
- Création et gestion des Maisons de Services au Public (MSAP)
- Politique de la sécurité et de prévention de la délinquance
- Création et gestion des maisons de santé pluridisciplinaires d'intérêt communautaire
 - Création et exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- Enfance / Jeunesse



Communauté de Communes Cœur de Beauce 1 rue du Docteur Casimir Lebel ZA de l'Ermitage – 28310 JANVILLE

contact@coeurdebeauce.fr - 02 37 90 15 41 - www.coeurdebeauce.fr



GOUVERNANCE

COMMUNES	NOMBRE DE SIEGES
Les Villages Vovéens	10
Toury	7
Janville	4
Orgères en Beauce	2
Eole en Beauce	4
Terminiers	2
Fresnay l'Evêque	2
Gommerville	2
Theuville	2
42 autres communes membres (1 délégué)	42
TOTAL	77

- ✓ **Le conseil communautaire** de la Communauté de Communes **Cœur de Beauce** sera composé de **77 conseillers communautaires**.
- Les communes membres disposent d'un nombre de sièges au conseil communautaire défini en fonction du nombre d'habitants. Toutes les communes disposent d'au moins un siège et aucune ne dispose de plus de la moitié des sièges.
- Le nombre de **Vice-Présidents** est déterminé par le Conseil communautaire dans la limite de 20 % du nombre de conseillers communautaires soit **15 Vice-Présidents** au maximum.
- ✓ Un **bureau communautaire** est constitué du Président de la Communauté de communes, des Vice-Présidents et de quelques conseillers communautaires.
- ✓ Des **commissions thématiques** dont la composition et le champ de compétences seront définis par le conseil communautaire.
- ✓ Un **conseil de développement**, assemblée consultative composée de différents collèges (entreprises, associatifs, chambres consulaires, acteurs sociaux...). Ce conseil de développement est associé à l'élaboration du projet de territoire, soumet des avis et propositions pour les élus du conseil communautaire sur l'ensemble des politiques publiques. Il sera constitué courant 2017.



RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre d'un processus de fusion, l'ensemble du personnel des trois communautés de communes est transféré de fait dans la Communauté de Communes Cœur de Beauce. Quelques agents peuvent changer de missions ou de lieu d'affectation. Tous les agents sont répartis dans un nouvel organigramme, scindé en trois pôles.

ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

TROIS PÔLES

Pôle Direction Générale des Services

- Finances
- Administration générale
- Communication
- Tourisme/culture
- Développement économique
- Aménagement du territoire

Pôle Ressources Humaines - Vie Scolaire - Enfance/Jeunesse

- Ressources Humaines
- Enfance/jeunesse,
- Vie scolaire, transports, restauration, et gestion patrimoine scolaire

Pôle Ressources – Patrimoine

- Environnement & développement durable
- Patrimoine/services techniques
- Marchés Publics et Achats
- Gestion des équipements sportifs
- Services de proximité et Habitat



FISCALITÉ & FINANCES

Les trois anciennes communautés de communes appliquaient des taux de fiscalité différents :

- Sur les ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti, taxe d'enlèvement d'ordures ménagères et incitative sur certaines parties du territoire)
- Sur les entreprises (contribution foncière des entreprises)

Le nouveau conseil communautaire va fixer une période de lissage (excepté pour la taxe d'habitation, qui sera unifiée dès 2017) afin que les taux convergent vers un taux moyen. La période de lissage peut aller de 2 à 12 ans. L'objectif de la fusion est de maîtriser la fiscalité des ménages et des entreprises, même si la baisse drastique des dotations d'Etat vers les collectivités et le transfert des compétences vers l'intercommunalité dans les prochaines années rendent le contexte budgétaire compliqué.



INFOS UTILES

Les 3 sites labellisés ou en cours de labellisation « Maisons de Services Au Public » permettent d'accéder à un point d'accueil / d'informations ou d'accès aux permanences de divers organismes.



PÔLES DE PROXIMITÉ

Les Villages Vovéens (Voves) - 4, rue Texier Gallas : **02 37 99 12 63**

Orgères-en-Beauce - 2, rue de l'Arsenal : **02 37 99 72 84**

SIÈGE ADMINISTRATIF : JANVILLE – ZA de l'Ermitage : 02 37 90 15 41